

## Au final, c'est le transport français qu'on assassine !

The collage consists of several news snippets:

- Capital:** Article titled "BIENTÔT UNE NOUVELLE TAXE POUR LES CAMIONS ÉTRANGERS ?" by Ambre Odhano, published on 24/09/2018. It features a photo of a truck on a highway.
- L'Opinion:** Article titled "Bienôt une vignette pour les poids lourds étrangers" with a photo of a highway traffic jam.
- Europe 1:** Article titled "Le gouvernement travaille sur une 'vignette' pour les camions étrangers" dated 23 septembre 2018, with a photo of a truck on a highway.
- Marianne:** Article titled "Vignette sur les poids-lourds : Bruno Le Maire veut épargner les camions français" featuring a photo of Bruno Le Maire.
- l'Opinion:** Article titled "Elisabeth Borne veut une taxe sur les poids-lourds étrangers" dated 05 juillet 2017, featuring a photo of Elisabeth Borne.

## Au final, c'est le transport français qu'on assassine !

« Nous allons faire en sorte en l'inscrivant dans la loi que ces deux centimes les transporteurs puissent les répercuter en pied de facture. De manière que ce soit neutre pour eux (...) c'était une demande des fédérations de transporteurs ». Ainsi s'exprimait le 10 septembre dernier notre fraîchement nommé secrétaire d'État chargé des transports, M. Jean-Baptiste DJEBARRI.

Stupéfaction et colère de notre part. C'est encore une fois par médias interposés que l'OTRE comme les autres fédérations des transporteurs routiers apprennent sans aucune concertation préalable, le contenu des mesures de taxation envisagées pour notre secteur.

Jamais, à aucun moment, l'OTRE et pas davantage les autres fédérations n'ont demandé la mise en place de ce système de répercussion en pied de facture pour le transport français.

Les déclarations de M. DJEBARRI sont fausses !

**Avec clarté et précision, le secrétaire national de l'OTRE, Jean-Marc RIVÉRA l'a aussitôt souligné :**

*« Nous n'avons aucune information précise et sérieuse qui explique l'objectif et le mécanisme de répercussion des deux centimes de rabot du remboursement partiel de TICPE évoqué par le secrétaire d'État. Contrairement à ce qu'il affirme, la profession n'a nullement exprimé une telle demande (...) Sur le fond, un tel mécanisme nous amène à beaucoup de prudence et nous laisse très dubitatif. D'une part, l'accepter c'est admettre purement et simplement la disparition à moyen terme du principe du gazole professionnel (...) »*

*Ce dispositif de remboursement partiel de la TICPE étant européen, nous allons une nouvelle fois créer une distorsion de concurrence avec les pavillons étrangers, accroître les écarts de compétitivité et ouvrir encore plus grandes les portes de la concurrence déloyale notamment des pavillons de l'Est.*

*D'autre part, si nous ne remettons pas en cause le principe de l'indexation gazole existant, dans les faits nous connaissons les difficultés des transporteurs à le faire appliquer avec justesse et équilibre. Le rapport de force entre donneurs d'ordre et transporteurs est rarement en notre faveur.*

*Dans ces conditions, nous voyons mal comment un nouveau mécanisme de répercussion pourrait concrètement répondre à nos attentes.*

***Pour l'heure, nous réaffirmons qu'il est hors de question pour l'OTRE d'accepter le rabot de deux centimes et réclamons l'annulation pure et simple de la mesure ».***

**La position de l'OTRE est claire !**

Mais comment accepter, à l'heure où nous écrivons, qu'aucune concertation concrète ne soit mise en place ? Tout semble fait pour « *court circuiter* » les représentants légitimes des entreprises de transport routier. Nous avons collectivement mais aussi individuellement, rempli notre rôle de corps intermédiaire : nous avons écrit au Premier ministre pour lui faire part de notre inquiétude.

Nous avons contribué, selon le vœu du président de la République, à la consultation citoyenne du printemps et déposé des contributions aux propositions concrètes pour qu'une fois de plus, les entreprises de transport français ne soient pas « les vaches à lait » du financement des

infrastructures et de la préservation environnementale alors que d'autres, comme l'aviation civile, en sont totalement exclus.

Nous attendons le rendez-vous promis dès juillet par Madame Élisabeth BORNE de nous rencontrer. Nous l'avons relancé. Nous avons demandé à être reçu par le Chef du gouvernement estimant que le poids économique et social de la branche ne mérite pas ce que nous serions à même de considérer comme une forme de mépris de la part de ceux qui nous gouvernent...

Dès les premières discussions sur la LOM, Mme BORNE alors ministre déléguée aux transports ne cessait de répéter qu'il était anormal, voire injuste, que les poids lourds étrangers traversant notre pays ne participent pas à l'entretien de ses infrastructures routières. À de nombreuses reprises elle avait relayé cette idée d'une équité pour ne pas dire d'une égalité totale de tous les pavillons européens utilisant les infrastructures routières non concédées. Sans aucune réserve nous avons soutenu les propos de la ministre. Or, quelques mois plus tard plus question d'égalité dans la contribution au financement de l'entretien des infrastructures. Le titulaire du portefeuille des transports au gouvernement, rétrogradé au rang de secrétariat d'État, envisage et confirme une nouvelle taxation pour le seul pavillon français. Les pavillons étrangers peuvent se frotter les mains...

**Ils pourront utiliser gratuitement le réseau routier français légitimant, au surplus, pour certains, leur concurrence déloyale !**

Comment pourrions-nous accepter et souscrire à un tel projet obérant encore une fois un peu plus notre compétitivité et à terme notre pérennité ?

La justice, le bon sens, l'intérêt supérieur du pavillon routier français commandent à tous les transporteurs de s'opposer à ce projet !

**Philippe BONNEAU**